

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon Réglementation sur les Produits Dangereux (RPD)

Page 1/11

Oxford Listeria Supplement

Révision 1
Date de révision 2019-11-01

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Oxford Listeria Supplement
Code produit	7986

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu	[SU22] Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans); [PC21] Substances chimiques de laboratoire;
Description	Destiné à un usage de laboratoire seulement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Neogen Corporation
Adresse	620 Leshler Place Lansing MI 48912 USA
Web	www.neogen.com
Téléphone	517-372-9200/800-234-5333
Email	SDS@neogen.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence


	24 heures: Médical : 1-800-498-5743 (États-Unis et Canada) ou 1-651-523-0318 (international) Déversement/CHEMTREC : 1-800-424-9300 (États-Unis et Canada) ou 1-703-527-3887 (international)
--	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification - CE 1272/2008	Acute Tox. 1: H300; Eye Irrit. 2: H319; STOT SE 3: H335; Muta. 2: H341; Repr. 1B: H360D; Aquatic Chronic 2: H411;
--------------------------------------	---

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Acute Tox. 1: H300 - Mortel en cas d'ingestion. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires. Muta. 2: H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques .

Oxford Listeria Supplement

Révision 1
Date de révision 2019-11-01

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseil de prudence: Prévention	Repr. 1B: H360D - Peut nuire au fœtus. Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P264 - Se laver soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
Conseil de prudence: Intervention	P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P330 - Rincer la bouche. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Conseil de prudence: Stockage	P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Conseil de prudence: Élimination	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets dangereux/spéciales approuvée conformément aux réglementations locales et nationales

2.3. Autres dangers

Autres risques	Aucun inconnu.
-----------------------	----------------

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
Cycloheximide	613-140-00-8	66-81-9	200-636-0		80 - 90%	Muta. 2: H341; Repr. 1B: H360D; Acute Tox. 2: H300; Aquatic Chronic 2: H411;
Colistin sulfate salt		1264-72-8	215-034-3		1 - 10%	Acute Tox. 3: H301;
Acriflavine hydrochloride		8063-24-9	617-132-5		1 - 10%	Acute Tox. 4: H302; Eye Dam. 1: H318; STOT SE 3: H335; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 2: H411;

Description

	Les concentrations énumérées ne sont pas des spécifications de produit.
--	---

Informations supplémentaires

	Le texte intégral des énoncés de danger énumérés dans la présente section est fourni à l'article 16.
--	--

SECTION 4: Premiers secours

Oxford Listeria Supplement

Révision 1
Date de révision 2019-11-01

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si la personne respire difficilement, lui donner de l'oxygène. Si la personne cesse de respirer, pratiquer une respiration artificielle. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas de port de lentilles de contact, il est préférable de les ôter. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Ôter les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	N'induirez pas de vomissements à moins que le centre antipoison ou le centre antipoison ne leur dise de le faire médecin. (Se) rincer abondamment la bouche. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion	Mortel en cas d'ingestion. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

	Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
--	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
--	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	Contient des substances dangereuses pour l'environnement. Ne pas laisser le trop-plein d'eau pénétrer dans les tuyaux d'écoulement ou les égouts.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

	Ne respirez pas la poussière ou la vapeur. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.
--	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Éviter la formation de poussière. Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection, Vêtements de protection. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter toute exposition prolongée ou répétée.
--	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Recueillir le produit répandu. Éviter la formation de poussière. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne contaminer pas l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
--	--

Oxford Listeria Supplement

Révision 1
Date de révision 2019-11-01

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section(s) 2, 8, and 13 pour plus d'informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Ne contaminer pas l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection.

Lisez l'étiquette complète et suivez toutes les instructions d'utilisation, restrictions et précautions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé. Ne contaminez pas l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par stockage ou élimination. Suivre les instructions de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Section(s) 1.2 pour plus d'informations.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection.

Protection des yeux / du visage

Porter: Lunettes de sécurité chimique.

Protection de la peau - Protection des mains

Porter: Gants résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau - Divers

Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôles de l'exposition professionnelle

Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. Éviter que les vêtements entrent en contact avec le produit. Fournir une douche chimique. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Oxford Listeria Supplement

Révision 1
Date de révision 2019-11-01

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Solide/(En) poudre
Couleur	jaune foncé/Orange
Odeur	Inodore/Légère
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	donnée non disponible
Point de fusion	donnée non disponible
Point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	donnée non disponible
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Limites d'inflammabilité	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur	donnée non disponible
Densité relative	donnée non disponible
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	donnée non disponible
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	donnée non disponible
Propriétés comburantes	donnée non disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau

9.2. Autres informations

COV (composants organiques volatiles)	Sans objet.
--	-------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.2. Stabilité chimique

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

	Dans les conditions spécifiées, on ne s'attend pas à des réactions dangereuses qui entraînent des températures ou une pression excessives.
--	--

10.4. Conditions à éviter

	Tenir à l'écart de températures extrêmes, Humidité.
--	---

10.5. Matières incompatibles

	donnée non disponible.
--	------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

	Oxydes de carbone.
--	--------------------

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Mortel en cas d'ingestion.
-----------------------	----------------------------

Oxford Listeria Supplement

Révision 1
Date de révision 2019-11-01

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Mutagène catégorie 2.
Cancérogénicité	Non jugé cancérogène potentiel dans les monographies du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), Volumes 1-123. Non répertorié dans le 14e rapport du Programme national de toxicologie (PNT) sur les cancérogènes. Non répertorié dans le Guide to Occupational Exposure Values (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) Guide to Occupational Exposure Values. Non répertorié dans la norme OSHA 1910.1003 Cancérogènes.
Toxicité reproductive	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Components(s) may cause damage to human organs based on animal data.
Danger par aspiration	Aucun danger important.
Exposition répétée ou prolongée	Éviter toute exposition prolongée ou répétée. L'apparition retardée des plaintes et le développement de l'hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles.

11.1.2. Mélanges

	Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.
--	---

11.1.3. Les informations relatives aux dangers

	Voir Section(s) 2 and 3 pour plus d'informations.
--	---

11.1.4. Informations toxicologiques

Cycloheximide	Voie orale chez le rat DL50: 2
Oxford Listeria Supplement	Voie dermique chez le lapin 2632 (ATEmix) DL50:

11.1.5. Classe de danger

	Voir Section(s) 2 and 14 pour plus d'informations.
--	--

11.1.6. Critères de classification

	D'après les considérations du Système général harmonisé (SGH) pour la classification des mélanges. Voir la section 15 pour les citations réglementaires.
--	--

11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables

	Contact avec les yeux. Ingestion. Inhalation. Contact avec la peau.
--	---

11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

	Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.
--	---

11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

	Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.
--	---

Oxford Listeria Supplement

Révision 1
Date de révision 2019-11-01

11.1.10. Effets interactifs

donnée non disponible.

11.1.11. Absence de données spécifiques

<1% de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

11.1.12. Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.

11.1.13. Autres informations

Attention - Substance non encore complètement testée.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.6. Autres effets néfastes

Contient des substances dangereuses pour l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en tant que déchet spécial conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Suivre les instructions de l'étiquette.

Méthodes d'élimination

Ne contaminer pas l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Élimination du conditionnement

Conteneur non rechargeable. Ne réutilisez pas ou ne remplissez pas ce contenant.
Si vide : Ne réutilisez pas ce contenant. Placer dans les ordures ou offrir pour le recyclage, si disponible.
En temps rempli: Appelez votre agence locale de déchets solides pour les instructions d'élimination. Ne placez jamais de produit inutilisé dans un drain intérieur ou extérieur.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Pictogrammes de danger**

Oxford Listeria Supplement

Révision 1
Date de révision 2019-11-01

Pictogrammes de danger



14.1. Numéro ONU

UN2811

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Cycloheximide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID	6.1
Risque supplémentaire	-
IMDG	6.1
Risque supplémentaire	-
IATA	6.1
Risque supplémentaire	-

14.4. Groupe d'emballage

Groupe de conditionnement II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement	No
Polluant marin	No

ADR/RID

N° Id danger:	60
Tunnel Category	(D/E)

IMDG

Code EmS F-A S-A

IATA

Instructions de conditionnement (Cargo)	676
Quantité maximale	100 kg
Instructions de conditionnement (Passager)	669
Quantité maximale	25 kg

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements	Exigences WHMIS 2015 telles que spécifiées dans la Loi sur les produits dangereux (LPS) et le Règlement sur les produits dangereux (HPR).
Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir:	--International-- Convention de Bâle (déchets dangereux) : Sans objet. Convention sur les armes chimiques (OIAC) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration. Gaz à effet de serre du protocole de Kyoto: Ce matériel ne contient aucun composant à

Oxford Listeria Supplement

Révision 1
Date de révision 2019-11-01

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

déclaration.
 Accord mercosur: En vigueur.
 Protocole de Montréal: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.
 La Convention de Rotterdam: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.
 La Convention de Stockholm: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

--Asie et les nations de l'ANASE--.

Catalogue de produits chimiques dangereux (Chine): [382, Cycloheximide, CAS No. 66-81-9].
 Règlement du ministre du Commerce de la République d'Indonésie, Numéro 75, Année 2014, concernant le deuxième amendement du ministre du Commerce, Numéro 44, Année 2009, Concernant la fourniture, la distribution et le contrôle des substances dangereuses: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.
 Loi sur le contrôle des substances chimiques (Japon) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.
 Loi sur la sécurité et la santé dans le secteur industriel, Substances dangereuses (Japon) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.
 Loi sur les substances toxiques et délétères (Japon) : Substance délétère, [Cycloheximide, CAS No. 66-81-9].
 Substances chimiques sous réserve de l'autorisation (Corée): Substance de contrôle prioritaire, [Annex II-13, Cycloheximide, CAS No. 66-81-9].
 Substances restreintes ou interdites (Corée) : Substance toxique, [97-1-147, Cycloheximide, CAS No. 66-81-9].
 Utilisation et normes d'exposition des produits chimiques dangereux pour la santé (USECHH), Règlement 2000 (Malaisie): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.
 Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS) : Loi sur le contrôle des substances toxiques et des déchets nucléaires et dangereux (RA6969);, [Cycloheximide, CAS No. 66-81-9], [Colistin sulfate salt, CAS No. 1264-72-8].
 Taiwan Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques et concernées (TCCSCA): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.
 Hazardous Substances Act (Thaïlande): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.
 Loi sur les produits chimiques (Vietnam): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

--Australie et Nouvelle-Zélande--.

Code australien des marchandises dangereuses: Sans objet.
 Inventaire australien des substances chimiques (AICS): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.
 Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZIoC): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

--l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni --.

Liste d'autorisation (annexe XIV de REACH): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.
 Annexe XVII pour REACH: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.
 Article 95 du Règlement sur les produits biocides (BPR): Sans objet.

--Amérique du Nord--.

Listes des substances nationales/non domestiques : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.
 Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.
 Liste du Massachusetts ayant le droit de savoir des substances dangereuses: Cycloheximide.
 Loi sur le droit de savoir des travailleurs et des communautés du New Jersey: Cycloheximide.
 Pennsylvanie Droit de connaître la loi: 2.6-Piperidinedione, 4-[2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl]-, [1S-1.alpha. (S*), 3.alpha.,5.beta.

Oxford Listeria Supplement

Révision 1
Date de révision 2019-11-01

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rhode Island Droit de connaître la loi générale: Cycloheximide.

** résidents de la Californie s'il vous plaît noter **.

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris cycloheximide, CAS No. 66-81-9, qui est connu de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :

- 1 - Description.
- 1 - Usage prévu.
- 2 - 2.1.2. Classification - CE 1272/2008.
- 2 - Conseil de prudence: Prévention.
- 2 - Conseil de prudence: Intervention.
- 2 - Conseil de prudence: Stockage.
- 2 - Conseil de prudence: Élimination.
- 3 - Description.
- 4 - Inhalation.
- 4 - Contact avec les yeux.
- 4 - Ingestion.
- 5 - 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.
- 6 - 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.
- 8 - Protection de la peau - Protection des mains.
- 8 - Protection des yeux / du visage.
- 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (État).
- 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Viscosité).
- 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Taux d'évaporation).
- 9 - 9.2. Autres informations (Sous-catégorie de produits).
- 11 - 11.1.4. Informations toxicologiques.
- 11 - Toxicité aiguë.
- 11 - Exposition répétée ou prolongée.
- 11 - Mutagénicité sur les cellules germinales.
- 11 - Cancérogénicité.
- 11 - Toxicité reproductive.
- 11 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire.
- 11 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée.
- 12 - 12.1. Toxicité.
- 12 - 12.6. Autres effets néfastes.
- 13 - 13.1. Méthodes de traitement des déchets.
- 14 - ADR/RID.
- 14 - IMDG.
- 14 - IATA.
- 15 - Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir.
- 16 - Teneur maximale en COV.

Acronymes

ADR/RID: Accords européens concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et par route (ADR).

CAS No.: Service d'abstrait chimiques.

SGH : Système harmonisé à l'échelle mondiale.

HCS 2012: U.S. Hazard Communication Standard (révision 2012).

IATA: Association internationale du transport aérien.

Oxford Listeria Supplement

Révision 1
Date de révision 2019-11-01

Autres informations

	<p>OACI: Organisation de l'aviation civile internationale. IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales. LD: Dose létale. LEP: Limite d'exposition professionnelle. OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail. PEL: Limite d'exposition admissible. REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques. SVHC: Substance extrêmement préoccupante. US DOT: Département des transports des États-Unis. VOC: Composé organique volatil. WEL: Limite d'exposition en milieu de travail.</p>
<p>Texte des mentions de danger présentées en Section 3</p>	<p>Acute Tox. 2: H300 - Mortel en cas d'ingestion. Muta. 2: H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques . Repr. 1B: H360D - Peut nuire au fœtus. Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Acute Tox. 3: H301 - Toxique en cas d'ingestion. Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion. Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves. STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires. Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.</p>

Informations supplémentaires

	<p>DISCLAIMER : Les renseignements et les recommandations énoncés dans les présentes (« Information ») sont présentés de bonne foi et jugés exacts à la date de publication. Aucune représentation n'est faite quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de l'information. De plus, en raison des nombreux facteurs qui influent sur l'utilisation de ce produit, l'information est fournie à la condition que la personne qui les reçoit prendra sa propre décision quant à sa pertinence à son propre but unique, avant de l'utiliser.</p> <p>Sauf comme expressément indiqué ci-après, aucune garantie, garantie ou représentation de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, y compris, sans s'y limiter, la garantie implicite de marchandabilité, d'aptitude à un but particulier, de cours de performance, d'utilisation du commerce ou de résultats à obtenir par l'utilisation de cette produit sont fabriqués à l'égard de ce produit ou de l'utilisation de ce produit. Le produit visé est fourni « tel qu'il est » et seulement sous réserve des garanties prévues en l'espèce, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit.</p>
--	--